

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 658

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Immigration et asile	+1 000	0	+1 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	+1 000	0	+1 000
TOTAUX	+1 000	+1 000	+1 000	+1 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 euros de l'action 14 – Accès à la nationalité française du programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française vers l'action 03 – Lutte contre l'immigration irrégulière du programme 303 – Immigration et asile

Madame le Premier ministre a, dans son discours de politique générale, prôné une immigration contrôlée : comment ne pas applaudir... et en même temps, comment ne pas se souvenir ? Se souvenir qu'en cinq ans, les chiffres de l'immigration ont explosé et l'an dernier, seulement 9,3 % des OQTF ont été exécutées, en incluant les retours volontaires et spontanés.

Il s'agit donc d'un amendement d'appel en vue de connaître les actions concrètes que compte prendre le Gouvernement pour réguler le flux migratoire et exécuter les OQTF prononcées.